

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

Soutien aux soignants de l'hôpital psychiatrique Édouard Toulouse Question écrite n° 17965

## Texte de la question

M. Sébastien Delogu appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation préoccupante de l'hôpital psychiatrique Édouard Toulouse, situé dans le 15e arrondissement de Marseille. Le personnel soignant de l'hôpital psychiatrique Édouard Toulouse alerte sur la dégradation de ses conditions de travail. Celui-ci est notamment confronté à de nombreux actes de violence et à des problématiques d'insécurité liées au trafic de stupéfiants. En conséquence, l'hôpital fait face à des départs massifs et à de nombreuses demandes de mutation. Une part importante des soignants est également victime de burn-out et de maladies professionnelles entraînant des arrêts en série. Ces conditions affectent drastiquement les capacités d'accueil et la qualité des soins du centre psychiatrique Édouard Toulouse. Face à cette crise, le Syndicat SUD santé propose notamment la mise en place d'une « prime pour travail en territoire difficile », similaire à celles existant dans d'autres fonctions publiques, ou une modification réglementaire de l'indemnité forfaitaire de risque. Ce dispositif, actuellement en test en Seine-Saint-Denis, pourrait en effet contribuer à maintenir les soignants en place et à faciliter le recrutement de nouveaux professionnels. Dans les quartiers nord de Marseille, où les besoins de prise en charge psychiatrique explosent, il est primordial de soutenir les soignants de l'hôpital Édouard Toulouse. Il lui demande donc quand elle prendra des mesures pour renforcer l'attractivité financière des soignants travaillant dans des conditions particulièrement difficiles en psychiatrie dans les quartiers nord de Marseille.

## Données clés

Auteur : M. Sébastien Delogu

Circonscription: Bouches-du-Rhône (7e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire

écologique et sociale

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17965 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : <u>Travail, santé et solidarités</u>
Ministère attributaire : <u>Santé et prévention</u>

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 mai 2024, page 4022 Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)